

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

---

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

**Séance du Conseil Municipal du jeudi 16 avril 2026.**

Le seize avril deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le dix avril deux mille vingt-six s'est réuni en séance.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Laurent ACHITE-HENNI, Maire.

M. Jean Marc LECLERC, Mme Sophie DEMANGE, M. Christophe CARRERA, Mme Chloé GRIARD, M. Éric VINCENT, Mme Isabel RIBEIRO PAIS, M. Jean-Louis BOVIER, Mme Isabelle LIBERT, M. Laurent CHARTIER, Adjointes au Maire.

M. Gérard VILLETTE, Mme Martine CAUSSIN, M. Christian SORIN, Mme Chritiane COUREL, Mme Marie-Claire LAUNAY, M. Jean-François MAILLARD, Mme Sandrine CHEVALLIER, Mme Carole MONTASSIER, M. Christophe POITOU, M. Florian MARGUERIE, Mme Valérie NEVEU, Mme Marie MUNCHOW, Mme Matilde FAUSTINO-CARVALHO, Mme Danièle DUBREIL, Mme Virginie TINLAND, M. Jean-Yves CAILLAUD, M. Jean-Michel COURVALET, Mme Jennifer BALLAND, Mme Tatiana PRIEZ, M. Mickael MARC, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNÉS POUVOIRS :**

M. Jean-Marc SEGURA	à	M. Jean Marc LECLERC
Mme Clémence CHAUVET	à	Mme Sophie DEMANGE
M. Farès CHABANI	à	M. Christophe CARRERA

**SECRETAIRE DE SÉANCE :**

Mme Chloé GRIARD

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 33.

---

**112.04.2026 ELECTION DES REPRESENTANTS ELUS AU SEIN DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU VAL D'OISE - SDEVO**

---

Le Syndicat Départemental d'Energies du Val d'Oise – SDEVO, exerce, au lieu et place des collectivités membres, le pouvoir concédant que les lois et règlements en vigueur confèrent aux collectivités en matière d'électricité, de gaz et de télécommunications. Il passe avec les établissements publics concessionnaires tous les actes relatifs à la concession du service public de l'électricité et de gaz sur le territoire des collectivités adhérentes.

Le syndicat redistribue aux collectivités, les redevances de concession, et la participation des concessionnaires aux travaux d'amélioration esthétique (subvention d'enfouissements par exemple), sous réserve de la participation des collectivités.

De plus, le syndicat pilote des groupements de commande dans les champs de ses compétences (exemple : achat d'électricité).

Il est demandé au conseil municipal de procéder à l'élection de 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants parmi ses membres, au scrutin public après décision du Conseil municipal à l'unanimité de lever le scrutin secret.

Les candidats suivants sont proposés :

Titulaires :

- M. Jean marc LECLERC
- Mme Sophie DEMANGE

Suppléants :

- M. Jean-marc SEGURA
- M. Christophe POITOU

**VU** le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-7, L.5711-1, L.5212-7, L.5721-2 et L.2121-21,

**VU** l'arrêté préfectoral n°2337 du 18 novembre 1994 créant le Syndicat Départemental d'Electricité du Val d'Oise,

**VU** le procès-verbal des élections municipales du 15 mars 2026,

**VU** le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints au Maire du 21 mars 2026,

**VU** les discussions lors de la commission plénière du 8 avril 2026,

**VU** les statuts du SDEVO,

**Considérant** que les syndicats de communes sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres au scrutin uninominal secret à la majorité absolu,

**Considérant** que le nombre de délégués à élire (titulaires et suppléants) est fixé par les statuts dudit syndicat,

**Considérant** que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués et de procéder au scrutin public,

**CONSIDERANT** le rôle prépondérant des municipalités, il convient pour le conseil de municipal de désigner ses représentants au sein du SDEVO.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,**

**A LA MAJORITE, abstention du groupe de l'opposition « Osny intensément »**

**Article 1 :**

**DECIDE** de procéder à l'élection, au scrutin public après décision à l'unanimité du conseil municipal de lever le scrutin secret, des 2 délégués Titulaires et des 2 délégués Suppléants qui représenteront la commune au Syndicat Départemental d'Énergies du Val d'Oise.

Titulaires :

- M. Jean marc LECLERC
- Mme Sophie DEMANGE

Suppléants :

- M. Jean-marc SEGURA
- M. Christophe POITOU

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 16 avril 2026  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



Le Maire

Laurent ACHITE-HENNI